

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D17
au territoire des communes de HAVRINCOURT et TRESCAULT
TRAVAUX
création de génie civil pour la fibre optique
Section hors agglomération
du 02 mai 2024 au 16 août 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

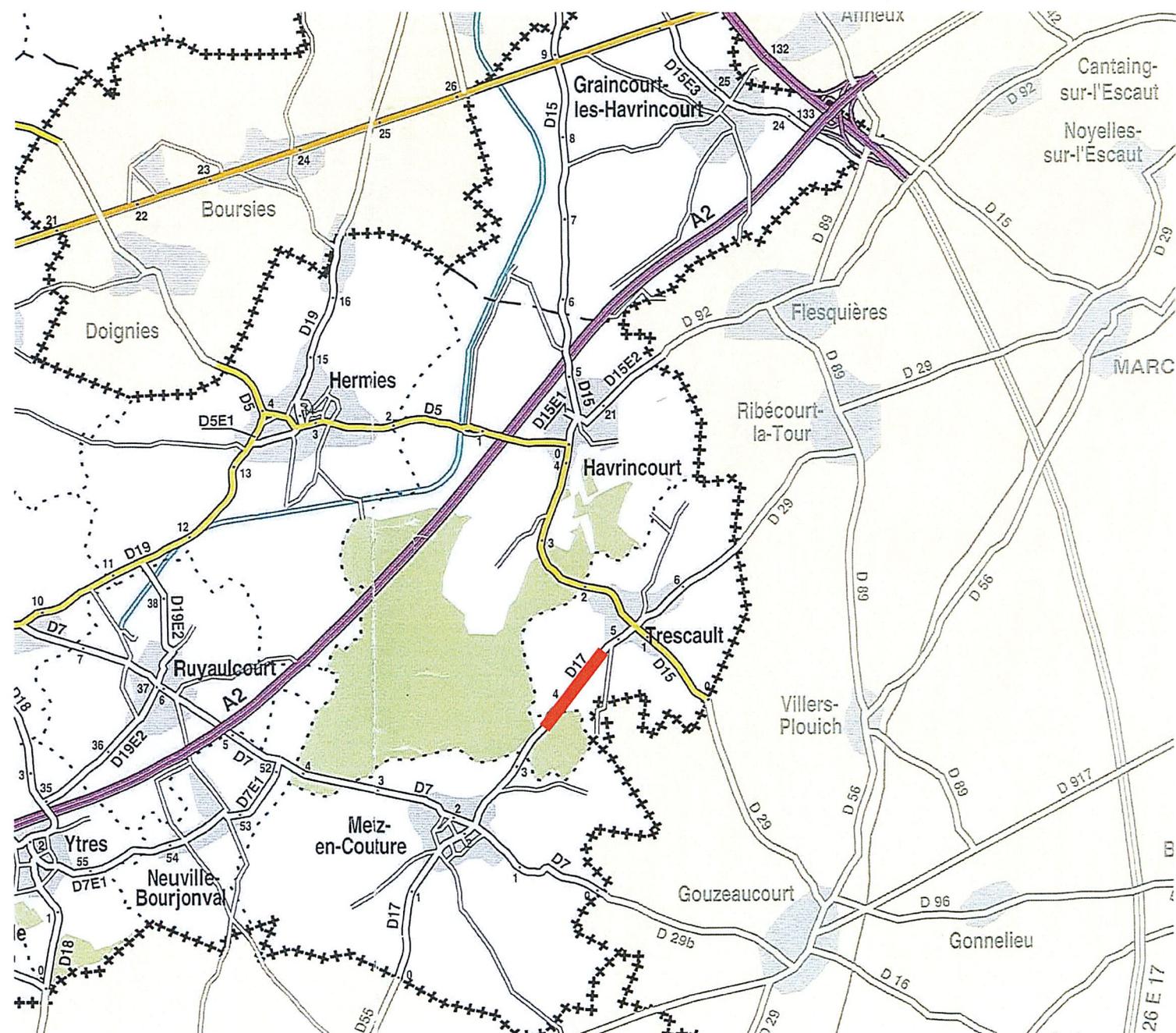
Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 24/01/2024, par laquelle l'Entreprise GXS MOBILITY pour le compte de AXIONE THD 59/62, fait connaître le déroulement des travaux de création de génie civil pour la fibre optique, le 02 mai 2024,

Considérant que, pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de création de génie civil pour la fibre optique va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D17 du PR 3+600 au PR 4+590, hors agglomération, du 02 mai 2024 au 16 août 2024 et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Maires des communes de HAVRINCOURT et TRESCAULT,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAPAUME,



 Restriction de circulation - alternat par feux tricolores
 RD 17 du PR 3+600 à 4+590 à Trescault et Havrincourt

CHANTIER FIXE - AVEC EMPIETEMENT SUR LA CHAUSSEE HORS AGGLOMERATION

Alternat par feux tricolores

ATTENTION : signaux AK et B = Classe 2

- dim AK = 1000mm, dim B = 850mm

